A4 : Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux.

La Rutelière, ses affluents et les fossés ouverts dans un intérêt général qui dépendent de ces cours d'eau

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques

Eglise Saint-André dans la commune d'Annepont (Classé).

Ruines du Logis du Maine-Moreau dans la commune d'Annepont (Inscrit).

AC3 : Réserve naturelle

Réserve Naturelle régionale de Château Gaillard.

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Périmètre de protection rapprochée (sous secteur d'extension restreinte) de la prise d'eau de Coulonge sur Charente, commune de Saint-Savinien.

Périmètre de protection éloignée des forages «La Salle F1 et F2», commune de Saint-Vaize.

Périmètre de protection éloignée des captages «Etray» et «Bois Moreau», commune de Juicq.

Périmètre de protection éloignée autour des captages F1-Coulonge, F2-Sorin, F3-Liberneuil et F4-Plantis du Péré, commune de Saint-Savinien et Taillebourg

INT1 : Servitude instituée au voisinage des cimetières.

Voisinage du cimetière - Chemin de la Sicauderie

PT1 : Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques.

Zones de protection autour du centre radio-éléctrique de Taillebourg (La Maroterie).

PT2 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles.

Liaizon hertzienne - zone spéciale de dégagement entre les stations de Saintes (les Signaux) et Essouvert (Bois d'Essouvert).

I4 : Servitude relative à l'établissement d'une ligne électrique aérienne ou souterraine.

Ligne de distribution d'énergie électrique.

EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomérations

Autoroute A10.

NB1 : Les documents conernant la servitude T7 n'étant pas assez complets, il est impossible de la représenter précisément.

NB2 : Pour des raisons de lisibilité, la servitude AS1 (Servitude de protection des eaux potables) concernant la prise d'eau de Coulonges sur Charente n'est pas représentée. Elle impacte la totalité de la commune.

Source: Cadastre © DDFIP - Réalisation : Cdc des Vals de Saintonge

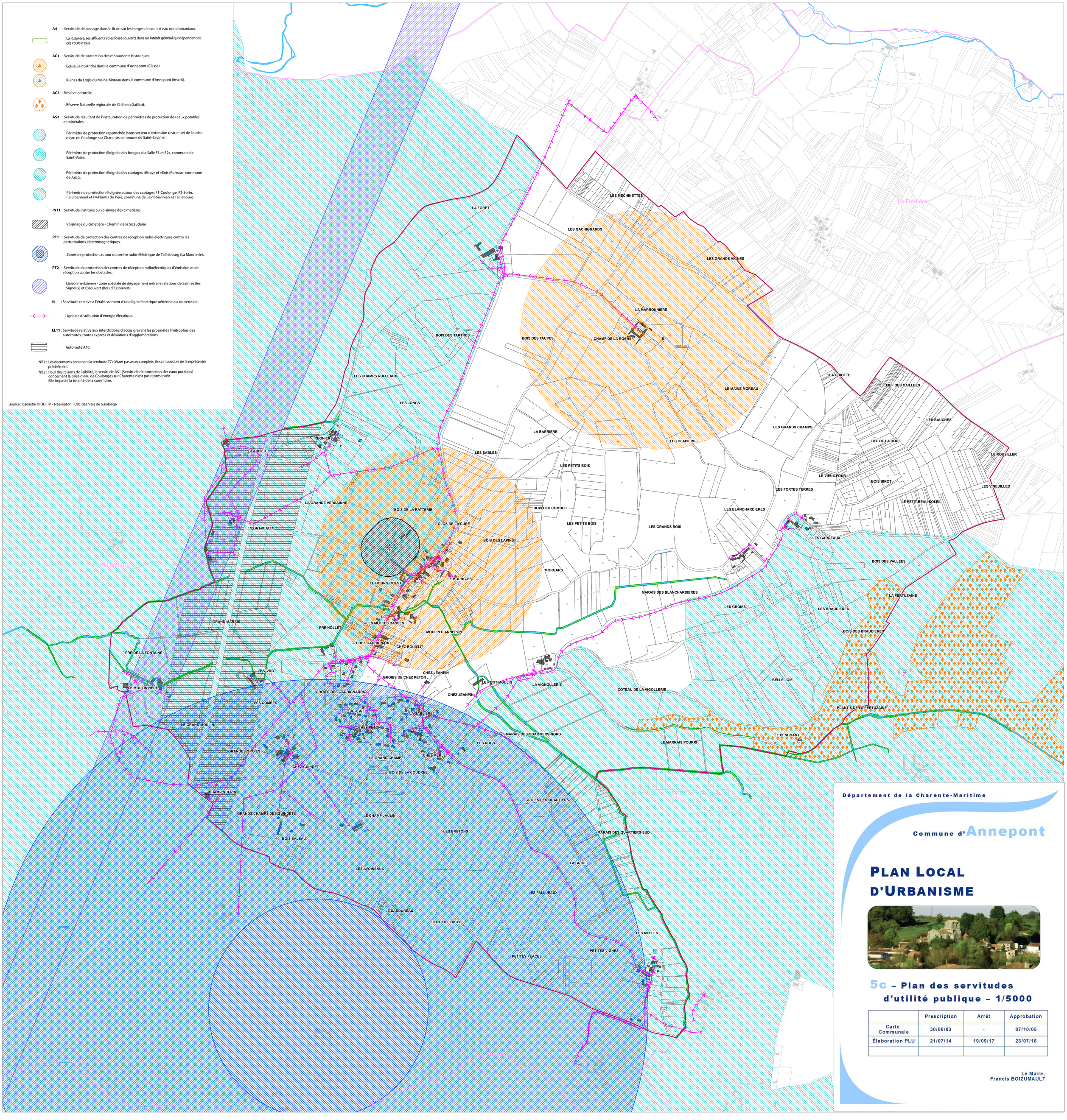

Département de la Charente-Maritime

Commune d'**Annepont**

PLAN LOCAL D'URBANISME

5c – Plan des servitudes d'utilité publique – 1/5000

	Prescription	Arrêt	Approbation
Carte Communale	30/06/03	-	07/10/05
Élaboration PLU	21/07/14	19/09/17	23/07/18

Le Maire,
Francis BOIZUMAULT